

Petite chronique et bibliographie

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **5 (1897)**

Heft 12

PDF erstellt am: **30.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

recouvrer leurs libertés. Il espère que Vaud sera une république indépendante.

25 novembre. Le chargé d'affaires de France à Bâle, Bacher, demande au corps helvétique : 1^o que les émigrés et prêtres français soient expulsés du territoire suisse ; 2^o que les condamnés du 18 fructidor soient arrêtés et livrés pour être conduits en France. Les Français naturalisés depuis le 14 juillet 1789 doivent être aussi exclus du territoire.

26 novembre. La Harpe va présenter dans quelques jours au Directoire, avec quelques autres personnes, une demande d'intervention en faveur des Vaudois et cela en vertu des anciens traités entre Berne et la Savoie, dont la France est garante, d'après lui.

N.-B. — Dans la chronique d'octobre 1797, page 345, une erreur typographique m'a fait dire, à la date 20 octobre « redevances fédérales » au lieu de « redevances féodales. » E. M.

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

M. Alfred Millioud publie dans la *Revue* le document suivant :

Houldrich Gedeon Guillard, lieutenant gouvernal des Quatre Mandements d'Aigle.

En execution des ordres émanés de la part de LL. EE. du Conseil de guerre, le 17^e mars dernier, qui entre autres articles témoignent le vray déplaisir qu'ils ont, de ce que plusieurs personnes par relachement à des precedent arrêts, et contre la bienséance osent paroître en diverses occasions, sans être armés de leurs épées ; pour l'absence de notre magnifique et tres honoré seigneur gouverneur, nous enjoignons donc tous les hommes du ressort de ce gouvernement, depuis ceux qui ont communiés jusques au plus agés, d'avoir leurs épées ou sabre au coté, dans les assemblées publiques des dimanches, jours de jeunes, et particulièrement aux communions, sous peine d'être dénoncés et de subir le chatiment qui leur sera imposé ; sur quoy tous les officiaux sont ordonnés de surveiller pour faire rapport les transgresseurs. Donné pour être publié en lieu de droit ce 5^e avril 1732.

— Voulez-vous passer une heure charmante en aimable compagnie ? Lisez la brochure de M. L. Monnet : **Au bon vieux temps des diligences.** Cette brochure contient deux conférences faites à Lausanne par l'aimable rédacteur du *Conteur vaudois*, en faveur de la restauration de la tour de l'Ale. C'était une bonne œuvre de la part de M. Monnet. Ce fut un régal littéraire pour ses auditeurs. Ceux qui ont été privés du plaisir de l'entendre peuvent aujourd'hui savourer ces causeries pittoresques, pleines d'aperçus originaux et de jolies anecdotes. La vignette de la couverture est de M. R. Lugeon. C'est dire qu'elle cadre fort bien avec l'ouvrage.

